ABI AGRI
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros
Siège social : 5 impasse de la colombette, bureau 3 31000 Toulouse
930862982 RCS Toulouse
(la **« Société »**)

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS DU Président
DU 07/01/2025

LE SOUSSIGNÉ,

Ibrahim Hahaoui, Président de la Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Transfert du siège social de la Société ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir pour les formalités.

PREMIERE DECISION
(Transfert du siège social)

Conformément à l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social de la Société du 5 impasse de la colombette, bureau 3 31000 Toulouse au 16 Rue Saint-Antoine du T, Bureau 3, 31000 Toulouse, avec effet ce jour.

DEUXIEME DECISION
(Modification corrélative de l'article 4 des statuts)

En conséquence de la décision ci-dessus et conformément à l'article 4 des statuts, le Président modifie comme suit l'article 4 des statuts de la Société :

« **ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la Société est fixé : **16 Rue Saint-Antoine du T, Bureau 3, 31000 Toulouse.** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION
(Pouvoir pour formalités)

Le Président confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès- verbal des présentes pour effectuer tous dépôts et formalités partout où besoin sera.

Le Président

Ibrahim Hahaoui

Certified by yousign